

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU
BUDGET PRIMITIF 2020**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et estimées sur 2020. Composé de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes, et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **42 064 479,80 €**. Les sections sont les suivantes :

- **35 210 593, 87 €** en fonctionnement,
- **6 853 885,93 €** en investissement.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement pour 2020 se présente comme suit :

En date du 12/12/19

BP 2020

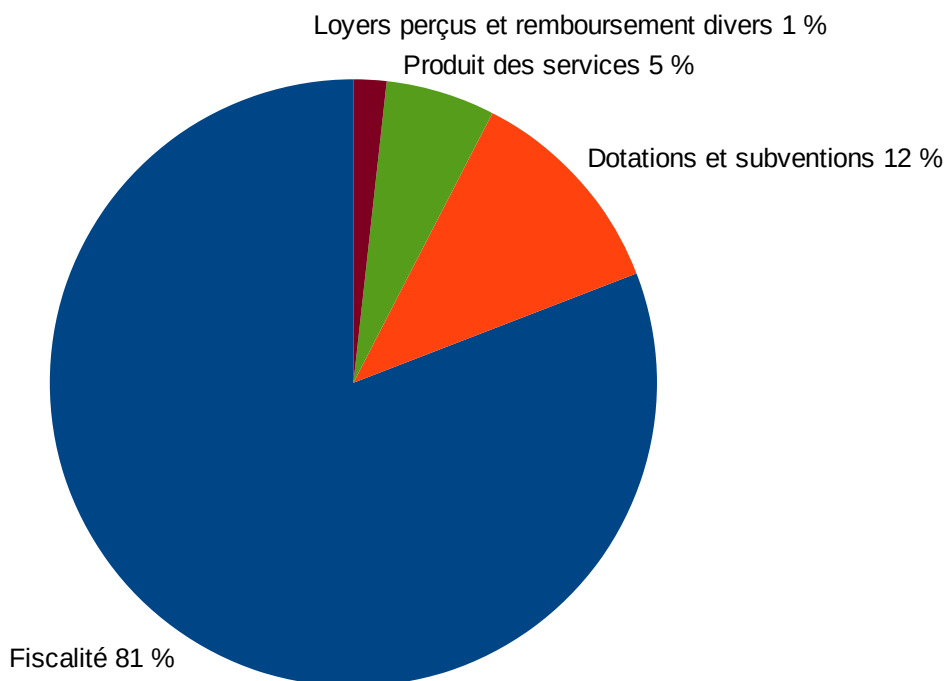
FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020
	Dépenses réelles	32 013 369,96 €	29 915 743,74 €
011	Charges à caractère général	5 587 374,36 €	5 021 905,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 810 950,27 €	7 010 875,00 €
014	Atténuations de produits	13 082 377,00 €	12 072 455,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 177 546,66 €	5 110 910,18 €
66	Charges financières	548 994,77 €	429 467,85 €
67	Charges exceptionnelles	24 075,00 €	20 130,00 €
68		65 474,85 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	716 577,05 €	250 000,00 €
	Dépenses d'ordre	51 847 639,42 €	5 294 850,13 €
023	Virement à la section d'investissement	5 707 118,95 €	5 294 850,13 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 140 520,47 €	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		83 861 009,38 €	35 210 593,87 €

Chapitre	Libellé	BP + DM 2019	BP 2020
	Recettes réelles	35 356 164,93 €	35 210 593,87 €
013	Atténuations des charges	111 781,38 €	100 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 823 226,73 €	1 925 802,00 €
73	Impôts et taxes	28 568 438,00 €	28 451 230,00 €
74	Dotations, subvention et participations	4 600 220,06 €	4 472 518,00 €
75	Autres produits de gestion courante	236 456,14 €	261 025,12 €
76	Produits financiers	18,75 €	18,75 €
77	Produits exceptionnels	16 023,87 €	0,00 €
	Recettes d'ordre	48 504 844,45 €	0,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	5 120 280,05 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	43 384 564,40 €	
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		83 861 009,38 €	35 210 593,87 €

Les recettes attendues pour 2020 sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement du BP 2020



La fiscalité locale représente plus de 3/4 des recettes de 2019:

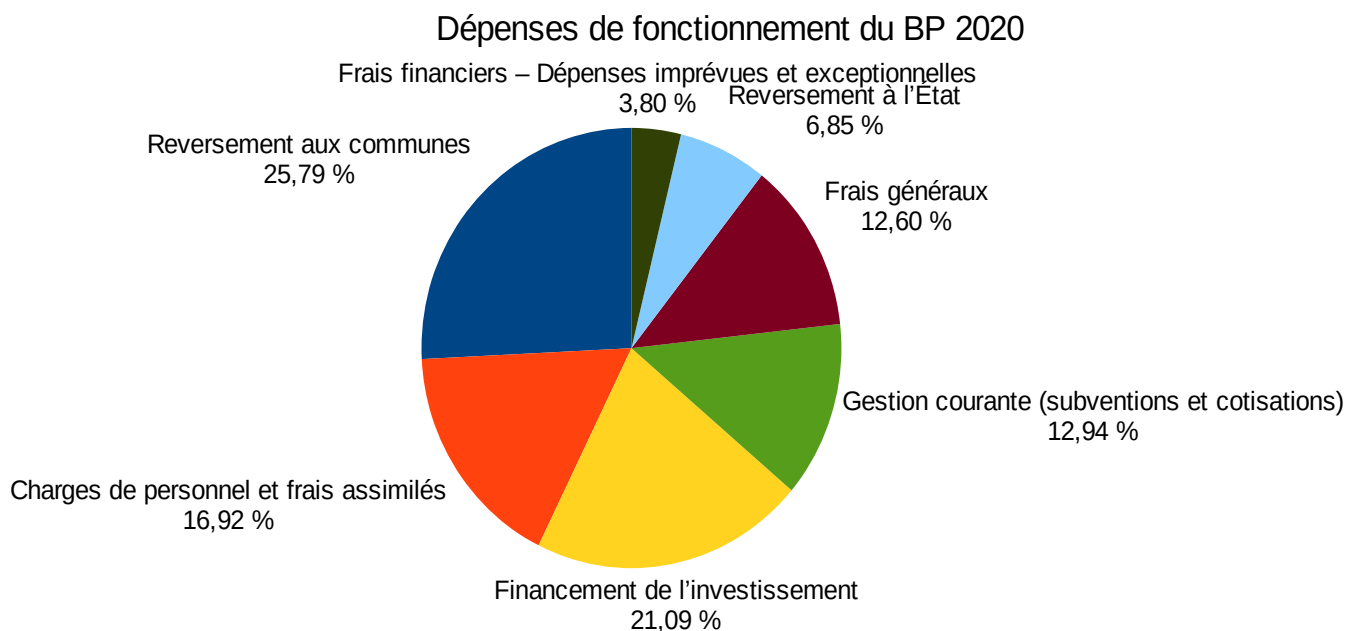
- 22 670 425 € sont estimées pour les taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et contribution foncière des entreprises),
- 4 296 996 € proviennent du versement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources,
- 1 433 809 € de recettes relatives à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Il est également attendu 1 005 328 € de dotation de l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. Toutefois, cette recette est accompagnée d'une dépense estimée à 445 000 € au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.

Les autres recettes sont :

- le versement de la Dotation unique de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2 450 000 €,
- 2 046 100€ de recettes des services (subventions et redevances),
- 613 787,12 € de recettes diverses (remboursement de charge de fonctionnement, de charge de personnel et d'assurance, subventions diverses, loyers, refacturation du traitement des boues),
- 392 000 € d'exonération de compensation de la fiscalité,
- et 160 000 € de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La composition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



Le reversement aux communes correspond au versement d'une dotation de solidarité aux communes. Cette dotation est estimée à 10 323 455 €.

Le financement de l'investissement correspond à l'amortissement des biens et au versement à la section d'investissement pour permettre l'équilibre de cette dernière. En effet, la section d'investissement est en partie financée par l'épargne dégagée en fonctionnement. Ainsi, 5 294 850,13 € sont prévus pour couvrir les dépenses d'investissement.

Concernant le fonctionnement des services, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 566 465,71 €, et les charges de personnel correspondantes sont estimées à 6 558 265 € pour 2020.

Il est également prévu le paiement des intérêts d'emprunts pour 445 393,94 €, dont le capital est remboursé en investissement. Il est aussi prévu (-15 926,09 €) pour les intérêts courus non échus.

La CC2R est contributrice du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Sa contribution est estimée à 1 300 000 € pour 2020.

Il est également versé des subventions aux associations : 1 771 985 €, et des participations à des organismes auxquels la CC2R a adhéré (traitement des déchets, Service d'Incendie et de Secours, syndicats de rivières,) pour 2 407 870,18 €.

D'autres dépenses sont également prévues pour 635 000 €, notamment pour les dépenses suivantes :
- 445 000 € pour le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques,

- 25 000 € pour le paiement des taxes foncières (golf et l'ensemble des terrains acquis)
- 36 000 € pour subvenir au fonctionnement global de la collectivité (dégrèvement de la fiscalité pour les jeunes agriculteurs, cotisation au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et le versement du supplément familial)

Il est également prévu 250 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

II – La section d'investissement

La section d'investissement se présente comme suit pour 2020:

En date du 12/12/19

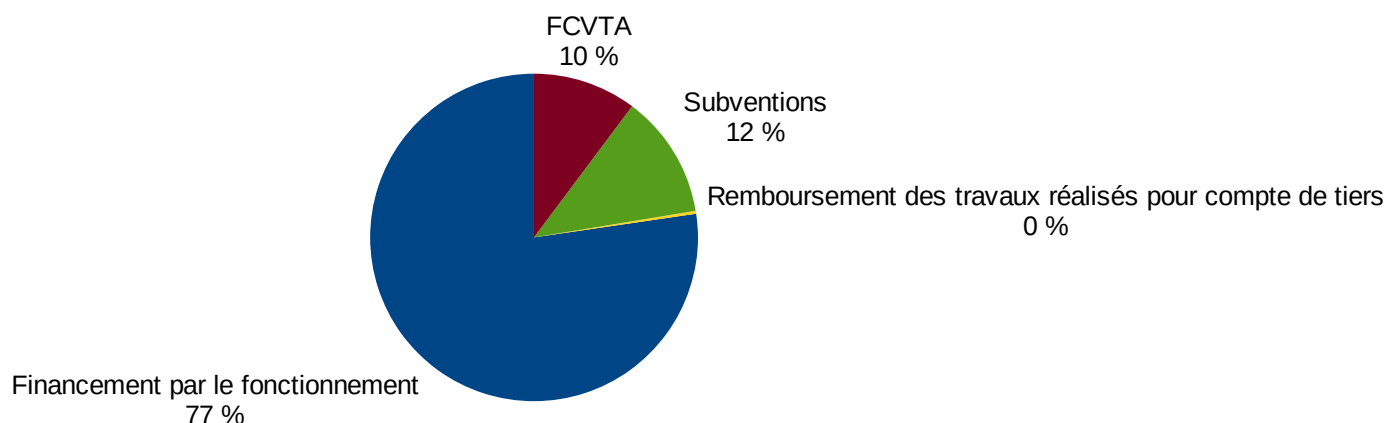
BP 2020 INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2019	BP 2020
	Dépenses réelles	17 122 992,40 €	6 853 885,93 €
020	Dépenses imprévues	460 887,00 €	238 476,09 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 881 006,25 €	1 808 139,40 €
20	Immobilisations incorporelles	72 184,81 €	5 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	473 992,53 €	133 946,07 €
21	Immobilisation corporelles	3 700 945,29 €	1 469 521,00 €
23	Immobilisations en cours	6 500,00 €	0,00 €
458	Opérations pour compte de tiers	278 777,36 €	20 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	10 248 699,16 €	3 178 803,37 €
	Dépenses d'ordre	50 375 207,43 €	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	43 384 564,40 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 647 377,48 €	0,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 343 265,55 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 498 199,83 €	6 853 885,93 €

Chapitre	Intitulé	BP + DM 2019	BP 2020
	Recettes réelles	6 951 256,91 €	1 559 035,80 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 238 132,65 €	833 835,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 200,00 €	5 200,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	102 743,72 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	734 834,62 €	700 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	2 358 133,16 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	512 212,76 €	20 000,00 €
	Recettes d'ordre	57 495 016,90 €	5 294 850,13 €
001		0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 707 118,95 €	5 294 850,13 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 140 520,47 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 647 377,48 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 446 273,81 €	6 853 885,93 €

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :

Recettes d'investissement du BP 2020



77% des recettes d'investissement proviennent de la section de fonctionnement pour 5 294 850,13 €. Cela comprend l'amortissement des biens ainsi que le versement d'équilibre nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

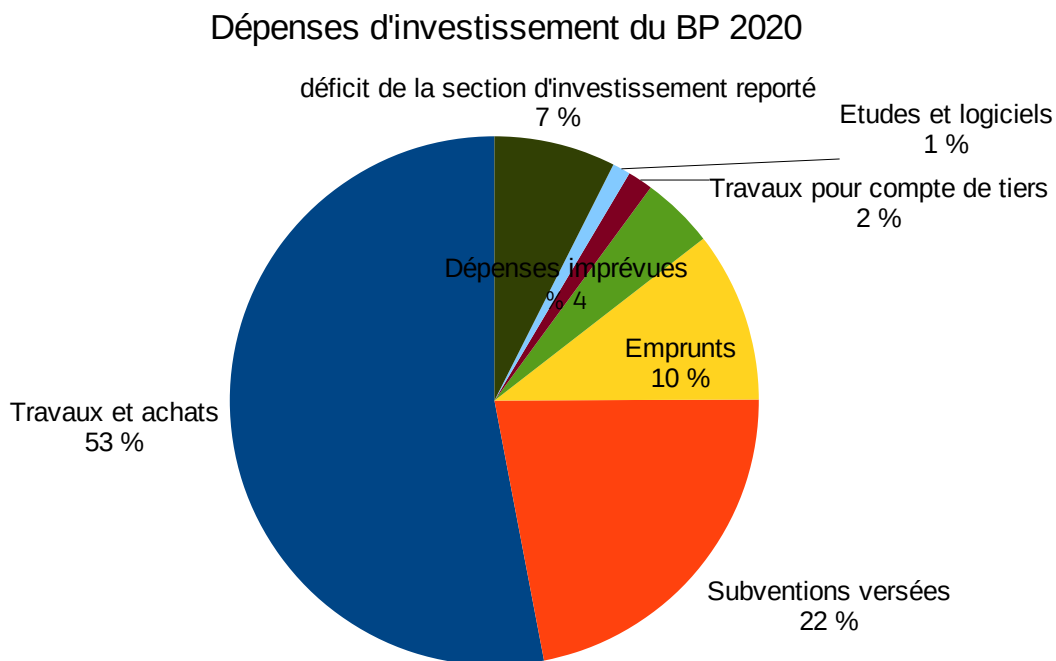
Il est également attendu des subventions, dont le versement est fonction de l'avancée des projets d'investissement, pour un total de 833 835,80 €. Ces subventions proviennent du FEDER, de l'État, du Conseil régional d'Occitanie, du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, du syndicat des eaux Adour Garonne, ou encore de la Fédération de pêche.

Le FCTVA est le remboursement d'une partie de la TVA payée sur la majeure partie des travaux et achats d'investissement réalisés. Cette recette est estimée à 700 000€.

Les travaux réalisés pour le compte de tiers seront remboursés pour 20 000€.

5 200 € sont également prévus au chapitre 16 pour le versement d'avances effectuées sur les emplacements de l'aire des gens du voyage.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :



Des travaux, des achats de matériels et des études sont prévus pour 3 517 020,97 €. Cela concerne notamment les opérations suivantes :

-2 109 299,97 € de travaux importants notamment :

- l'extension des locaux de la CC2R : 106 600 €
- le programme de voirie 2020 : 1 500 000 €
- la maison de santé de pôle : 83 000 €
- le club house du patinodrome : 98 699,97 €
- des études d'impact environnementale : 80 000 €
- l'office de tourisme intercommunal : 176 000 €
- Divers travaux voirie : 45 000 €

- 536 171 € d'acquisitions de matériel par les services,
- 515 250 € de travaux dans les écoles,
- 221 100€ de travaux sur les bâtiments et équipements de la CC2R,
- 135 200 € pour l'acquisition de terrain, les frais de notaire,

La CC2R soutient également l'investissement local par le versement de subventions d'équipements, principalement versées aux communes, pour 3 315 074,70€.

Il est également inscrit le remboursement du capital de la dette pour 1 802 939,40 €. 5 200 € sont également prévus pour le remboursement des avances effectuées pour les emplacements de l'aire des gens du voyage.

Des travaux pour le compte de tiers sont prévus pour un montant de 20 000€.

238 476,09 € sont également provisionnés pour des dépenses imprévues d'investissement.

III – Le budget consolidé (principal et annexes)

La CC2R possède désormais deux budgets annexes concernant l'assainissement non collectif, nommé SPANC et l'Office de Tourisme Intercommunal.

1 – Le budget SPANC

Ce budget s'équilibre par ses propres recettes provenant des contrôles réalisés sur les installations existantes et créées.

Ce budget s'élève à 36 170 €, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, et ne comprend aucune opération d'investissement.

2- Le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal

Ce budget s'équilibre par ses propres recettes provenant de la vente des produits de la boutique et par la subvention de fonctionnement versé par la CC2R.

Ainsi, le budget présenté pour 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordres, pour un montant total de 257 839 € se répartissant comme suit :

- 247 589 € en section de fonctionnement
- 9 800€ en section d'investissement

Ainsi, le budget consolidé de la CC2R (budgets principal et annexe) s'élèvent à 42 358 488,8 € :

- 35 494 352,87 € en fonctionnement,
- 6 889 855,93 € en investissement.